

<p style="text-align: center;">Intervention du SNEP-FSU 91 à l'AG départementale des secrétaires AS le 2 09 2015 à Mennecy</p>

Grâce aux actions menées ces deux dernières années sous l'impulsion du **SNEP-FSU** aux côtés de la profession, le sport scolaire a connu des avancées importantes :

- Décret du 7 mai 2014 et note de service du 28 mai 2014 qui ont permis statutairement à tous les collègues EPS, TZR compris, d'avoir l'assurance du forfait de 3h dans leur service hebdomadaire. Certains contractuels l'ont également obtenu suite aux interventions locales du SNEP.
- La coordination de district a été officiellement reconnue.
- Les directrices et les directeurs des services départementaux de l'UNSS et les adjoints des services régionaux de l'UNSS ont été réintégrés à l'EN avec une revalorisation de leurs indemnités.
- La subvention du MEN est passée de 1,4M en 2013 à 2,6M en 2014. Elle a été maintenue à la même hauteur en 2015.
- Les crédits d'animation sont en hausse depuis 3 ans.
- Le prix de la licence n'augmente pas pour cette année 2015-2016.
- Les AS des collèges REP+ et des LP de l'éducation prioritaire vont voir le coût de leur contrat diminué et divisé par 2 à cette rentrée.
- Les nouveaux statuts de l'UNSS votés en novembre 2014 sont parus au décret du 29 juin 2015.
- Les bacheliers de la filière professionnelle auront accès, dès la session 2016, à l'épreuve facultative EPS qui vient d'être créée. Cela concernera les lauréats de podiums des championnats de France UNSS et jeunes officiels nationaux et internationaux.

Le SNEP-FSU, en tant que syndicat porteur des revendications de la profession et défenseur du service public du sport scolaire, en tant que co-administrateur de l'UNSS, présent et actif dans toutes les instances officielles, a joué tout son rôle dans les mobilisations et les interventions qui ont permis ces avancées. Néanmoins, et nous le savons tous très bien, les textes réglementaires et les directives nationales et ministérielles ne règlent pas tout. La plus grande vigilance restera toujours nécessaire pour que les droits et les avancées obtenus pour les élèves, pour les collègues, pour les AS, soient respectés. Le SNEP-FSU y veillera avec vous, n'hésitez pas à nous informer en cas de difficultés rencontrées.

En cette rentrée 2015 l'actualité **pour le sport scolaire c'est essentiellement 3 points** :

- La Journée nationale du sport scolaire le mercredi 16 septembre. Le thème retenu « **Mobilisation autour des valeurs de la République** » enfin en rupture avec le thème de la santé qui prévalait depuis 2010, peut se traduire de diverses façons. Pour le SNEP-FSU, les pratiques du sport scolaire reposent sur la rencontre, l'échange, la

tolérance, l'intégration et le rejet des discriminations de tout ordre. Ce sont ces valeurs là que le SNEP-FSU appelle à mettre en avant ce jour-là.

- L'Année du Sport de l'École à l'Université. Le ministère de l'EN et le ministère des sports ont souhaité à l'occasion des grands évènements internationaux qui vont se dérouler en France, faire de 2015-2016 l'« année du sport » en s'appuyant et en valorisant l'EPS, le sport scolaire et universitaire. Le SNEP-FSU invite les collègues à se saisir de cette occasion pour donner à voir les réalisations et les réussites de l'EPS et du sport scolaire mais également pour mettre en évidence les difficultés et leurs causes en portant nos exigences en matière d'EPS et de sport scolaire dans un but de démocratisation de l'accès à la pratique sportive. Pour le SNEP-FSU, il n'y aura pas de véritable démocratisation possible du sport dans la société française sans une EPS et un sport scolaire et universitaire performant bénéficiant d'horaires suffisants, de contenus ancrés sur les pratiques sportives et artistiques culturelles, d'installations sportives en nombre et de qualité. Sans une véritable politique publique nationale du sport pour tous, nous n'y parviendrons pas. Notre pays doit se donner les moyens de telles orientations, avec des budgets et des personnels à la hauteur de cette ambition.

- La parution des nouveaux statuts de l'UNSS (décret du 29 juin 2015) va permettre le renouvellement des instances à tous les niveaux de la structure UNSS.
 - o Les élections UNSS représentent un moment important pour le fonctionnement démocratique des AS et de l'UNSS. Sans attendre, chaque secrétaire d'AS doit demander au chef d'établissement, président d'AS, de convoquer l'AG de l'AS afin de constituer le comité directeur. Chaque comité directeur d'AS devra être OBLIGATOIREMENT réuni au cours du 1^{er} trimestre pour procéder à l'élection des représentants des AS au Conseil Départemental de l'UNSS pour les 4 années à venir. Le calendrier et la circulaire ministérielle encadrant ces élections doivent paraître au BO prochainement, le SNEP-FSU les mettra sur son site.

Le SNEP-FSU⁹¹ remercie les élu.es des AS pour le mandat qu'ils viennent de remplir. Il sera attentif aux projets des futures listes candidates et appellera les collègues à voter pour celle dont les orientations s'approchent de celles du SNEP-FSU en matière développement du sport scolaire.

 - o Un bémol toutefois qui concerne la réintégration des directeurs régionaux mise en doute et reportée : Malgré les engagements pris par le ministère de l'EN et la parution en juin des nouveaux statuts de l'UNSS, le ministère ne semble plus disposé à mettre en œuvre immédiatement cette réintégration. Le SNEP-FSU en fait quant à lui une priorité et ne manquera pas d'appeler les collègues à se mobiliser pour l'obtenir le plus rapidement possible.

Quelques autres points de vigilance en cette rentrée 2015 :

- L'augmentation de la subvention de la DN allouée aux services régionaux. Le solde des répartitions académiques se fera fin décembre 2015. A suivre donc ...
- Le calendrier scolaire avec l'organisation de temps de formation et de travail sur des projets à placer sur 2 demi-journées non travaillées (attention aux mercredis après-midis !!! problèmes vécus il y a deux ans) .
- L'accès aux installations sportives tant pour les entraînements d'AS que pour les rencontres, avec la réforme des rythmes du 1^{er} degré.

Enfin,

- La mise en place des IMP pour la coordination des APSA et des districts UNSS est une avancée. Mais elle ne se fait pas partout de la même façon ni dans le respect des textes ou de leur esprit. La nouveauté, le manque d'anticipation mais aussi parfois la lecture « tronquée » du texte ne doivent pas conduire à léser les établissements ni les collègues.

C'est dans les premières semaines, les premiers mois de cette nouvelle année scolaire que vont encore se jouer bien des choses. Cela concerne chaque enseignant d'EPS, chaque AS mais aussi chaque district UNSS. **Alors ensemble, jouons collectif**, pour que le service public du sport scolaire du second degré continue à se développer et à s'organiser dans les meilleures conditions possibles, **au sein et sous la responsabilité de l'Education nationale.**

Bonne lecture du bulletin « sport scolaire » que nous vous avons distribué et dans lequel vous trouverez des compléments d'informations à mon intervention. Le SNEP-FSU91 souhaite à toutes les équipes EPS de notre département une bonne saison sportive sur les terrains du sport scolaire Essonnien.

Merci de votre attention.